



V I L L E D E
BERGERAC



Rapport sur les Orientations Budgétaires 2020

Mesdames, Messieurs,

Dernier budget du mandat municipal 2014-2020, le budget 2020 de la Ville de BERGERAC s'inscrit dans une double trajectoire :

- celle, très générale, des finances des collectivités territoriales au cours de cette période ;
- celle, plus particulière, de notre ville, qui a exigé un important effort de redressement, tout au long du mandat.

La tendance générale des finances des collectivités territoriales :

Cette évolution est marquée par une dissociation profonde entre finances de l'État et finances des collectivités. Le début du mandat avait été marqué par la baisse opérée sur les années 2014 à 2017 des dotations de l'État, baisse alors justifiée par la volonté de réduire les déficits publics nationaux.

Aujourd'hui, on observe que grâce à la politique systématique d'offre de liquidités par les banques centrales et au maintien de taux d'intérêts extrêmement bas, les États se sont très largement dégagés des contraintes de maîtrise budgétaire et de réduction de la dette. En France, la politique des finances publiques s'inscrit dans cette tendance puisque le déficit public repassera cette année au-dessus de la barre des 3 % du PIB et que la progression de la dette publique n'a pas été enrayerée.

Cette situation a eu, certes, des incidences positives puisque le chômage a reculé dans l'ensemble de l'Union Européenne (- 11 millions) et qu'il a également reculé de 2,3 % dans notre pays. On peut cependant s'interroger sur le caractère durable de cette embellie. D'abord, parce que la croissance mondiale et notamment européenne est en ralentissement sensible (en raison de la recrudescence des conflits commerciaux, des incertitudes que suscite en Europe l'impossible règlement du BREXIT, de la baisse de la croissance des principaux pays émergents, en particulier la Chine).

Mais aussi, parce que l'abondance d'épargne peut contribuer à nourrir des marchés spéculatifs (notamment l'immobilier) et qu'elle n'alimente pas globalement un large courant d'investissement. C'est ce qui justifie la demande d'une politique budgétaire plus audacieuse, de la part de certains États – dont la France – au sein de l'Union Européenne, la création de fonds d'investissements très volontaires dans certains pays, notamment aux Pays-Bas, ou encore la contestation par certains partenaires (Italie, Portugal) de l'attentisme de l'Allemagne en matière de relance de l'activité. C'est ce qui explique aussi l'accent mis aujourd'hui sur les politiques fiscales par des banques centrales qui ont pratiquement épuisé les potentialités des outils dont elles disposent.

L'aggravation des inégalités sociales et territoriales, les besoins d'infrastructures et d'investissements liés aux changements climatiques, l'affaiblissement de l'effort de recherche justifieraient pourtant une attitude beaucoup plus volontaire, à l'heure où le débat sur la programmation budgétaire européenne 2021-2027 s'enferme dans une fourchette quelque peu dérisoire de 1,1 à 1,3 % du PIB européen.

Et « en même temps », les collectivités territoriales ont été et resteront soumises par les lois de programmation des finances publiques à une évolution très stricte de leurs dépenses. Les études générales (source : note de conjoncture : les finances locales – tendances 2019- La Banque Postale – Septembre 2019) font de fait apparaître une maîtrise générale des dépenses de fonctionnement de la part de ces collectivités (+0,5 % en 2018, +0,9 % en 2019) notamment des dépenses de personnel (+0,6 % puis +0,7%). Les recettes de fonctionnement ont elles-même progressé de +1,2 % en 2018 et +2,2 % en 2019, compensant ainsi la stabilité des dotations de l'État et la très faible progression des compensations de caractère fiscal.

Dans ce contexte, les investissements des collectivités territoriales ont nettement progressé de 16,5 % ces deux dernières années, alors qu'ils avaient fortement chuté en début de mandat en raison de la forte baisse des dotations.

Le rétablissement des comptes de la Ville de BERGERAC :

La Ville a fortement subi l'impact des baisses de dotations de l'État – impact d'autant plus sensible que la réforme des dotations forfaitaires a été abandonnée, alors que sa discussion était engagée, engendrant une moins-value supplémentaire de l'ordre de 400 000 euros. En année pleine, la perte de ressources sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) liée au redressement des comptes publics s'élève à 1 825 K€. Il faut y ajouter la suppression de la D.C.R.T.P. (19 K€) et les baisses de compensations des taxes foncières (-42 K€). La Ville a certes bénéficié d'une progression de la dotation de solidarité urbaine (DSU) de l'ordre de 300 K€ entre 2014 et 2019. La disparition des anciens dispositifs de contrats aidés lui coûte en revanche de 80 à 90 K€ par an. Pour autant, la Ville a poursuivi un effort continu autour de trois objectifs :

- 1) la réduction de la dette qui pesait lourdement à travers la charge des intérêts (portés par la section de fonctionnement) et qui pèse encore sur l'investissement en raison du montant élevé des annuités de remboursement (3,5 millions par an jusqu'en 2021).
- 2) l'absence d'augmentation de l'impôt : avec un taux de Taxe d'Habitation stabilisé à 13,89 % et un taux de foncier bâti stabilisé à 34,47 %, Bergerac se trouve aujourd'hui

globalement en deçà du taux des villes comparables de Dordogne et du Lot et Garonne (Périgueux, Agen, Marmande, Villeneuve sur Lot) et même de nombreuses villes moins importantes en population (notamment Coulounieix-Chamiers, Saint Astier, Sarlat, Terrasson, Trélissac). Cet effort est d'autant plus remarquable que les bases fiscales sont, en moyenne, plus faibles à Bergerac que dans les autres villes (en 2018, 1 187 €/habitant à Bergerac contre 1 458 €/habitant à Périgueux et 1 517 €/habitant à Brive)

3) le rétablissement d'un autofinancement net positif, effort poursuivi tout au long du mandat et qui aura abouti en 2019.

Malgré l'amenuisement de ses ressources, la Ville a maintenu un programme annuel d'investissement de l'ordre de 2 à 3 millions d'euros nets des subvention, à 4 millions d'euros en comptant les subventions. Ces investissements ont porté beaucoup moins sur des investissements de prestige que sur le développement des commodités offertes à nos concitoyens et sur l'entretien du patrimoine – non pas de la dentelle, mais de la grosse toile - aurait dit Ernest Renan.

On citera notamment les travaux dans les écoles – achèvement du groupe scolaire du Bout des Vergnes (1 377 K€), les travaux d'entretien et de sécurité (de l'ordre de 900K€) et les équipements sportifs (plus de 3 000 K€ sur la durée du mandat).

Outre les aménagements de Centre Ville, l'effort a porté sur les quartiers – création du Centre Social Germaine Tillon et aménagements à Naillac (1 667 K€), aménagements à la Catte (660 K€), City-Stades (100K€).

Des moyens importants ont été consacrés aux économies d'énergie (1 243 K€ pour l'éclairage public, 475 K€ pour la réfection des toitures, 462 K€ d'investissements spécifiques, à l'accessibilité des bâtiments (542 K€) et à l'action sociale (382 K€ pour le Centre Lagabrielle, création de la nouvelle Maison d' Accueil Temporaire par Urbalys pour le CCAS).

De façon générale , l'accueil du public et les moyens des services – numérique, véhicules, sécurité- ont été largement renforcés.

Les orientations du budget 2020 :

Les orientations budgétaires que nous vous proposons s'inscrivent dans cette continuité.

En fonctionnement, l'effort de maîtrise des dépenses est poursuivi. On notera cependant, pour les dépenses de personnel, la mise en place du RIFSSEP (Régime

Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour un montant un peu supérieur à 200 K€.

La programmation pluriannuelle des investissements qui vous est proposée accorde une place importante à l'opération Coeur de Ville, qui devrait devenir ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) début 2020, avec notamment la mise en place du Centre d'interprétation de, l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) et la rénovation de la Halle du Marché Couvert. Elle comporte également la mise en chantier de la salle Cyrano (Rive Gauche), la part de financement de la Ville dans le futur stade d'athlétisme, et , nous l'espérons, le financement tant attendu de la nouvelle caserne des pompiers.

Le programme d'investissement est, en fait, de plus en plus partagé entre la Ville et l'Agglomération. C'est vrai pour Coeur de Ville puisque la CAB portera la future médiathèque et le futur lieu événementiel. Il est hautement souhaitable qu'un relais soit également trouvé sur les équipements sportifs - la Ville ne pouvant porter seule la réalisation et l'entretien d'équipements dont les usagers appartiennent pour moitié aux autres communes de l'intercommunalité, voire au-delà ; ce partage est au demeurant déjà engagé.

De façon générale, l'effort accompli sur le désendettement devrait permettre, tout en restant vigilant et à condition de générer de l'autofinancement net, un recours plus marqué à l'emprunt dans la période qui s'ouvre.

Daniel GARRIGUE

Sommaire

I. Contexte Général du Projet de Loi de Finances (PLF) 2020 :.....	8
A. Le contexte macroéconomique :.....	8
B. La trajectoire des Finances Publiques :.....	9
II. La situation de notre Collectivité :.....	10
A. L'exécution budgétaire 2019 :.....	10
B. La Trésorerie :.....	11
C. Les niveaux d'Épargne :.....	13
III. La préparation du budget 2020 :.....	14
A. La section de Fonctionnement du Budget Principal :.....	15
1. Les Recettes de fonctionnement :.....	15
a) Fiscalité directe locale :.....	15
b) Concours de l'État :.....	16
c) Tarifs des services :.....	16
d) Synthèse :.....	17
2. - Les Dépenses de fonctionnement :.....	17
a) Les dépenses de personnel :.....	17
b) Les subventions de fonctionnement aux associations :.....	20
c) Les autres dépenses de fonctionnement :.....	20
d) L'objectif global des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal :.....	21
B. La section d'investissement du Budget Principal :.....	21
1. Les recettes :.....	21
a) Le produit des amendes de police :.....	21
b) Les subventions :.....	21
c) Le virement de la section de fonctionnement et les autres recettes :.....	22
d) L'objectif global d'évolution du besoin de financement du budget principal :.....	22
2. Dette :.....	23
a) Situation de la dette au 31 décembre 2019:.....	23
b) Répartition par prêteurs :.....	24
c) Répartition par structure de dette au 31 octobre 2019 :.....	25
d) Charte Gissler :.....	25
3. Les Dépenses d'investissement :.....	26
a) Les dépenses récurrentes :.....	26
b) Les dépenses engagées :.....	26
c) Les nouvelles opérations :.....	27
C. Les budgets annexes :.....	29
1. Régie Autonome d'Abattage du Bergeracois :.....	29
2. Budget Assainissement :.....	29

INTRODUCTION

Rappel : Le Débat d'Orientations Budgétaires est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales) dans les communes de 3 500 habitants et plus. Il est obligatoire et doit être tenu dans les deux mois précédant le vote du budget. Il donne lieu à un débat en Conseil Municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article 107 de la Loi NOTRe du 07 août 2015 modifie le contenu de ce débat qui devient désormais un Rapport sur les Orientations Budgétaires comprenant des informations telles que :

- Engagements pluriannuels envisagés
- Etat sur la structure et la gestion de la Dette
- Présentation de la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs
- Evolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le présent rapport doit être transmis au représentant de l'État et au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la commune est membre. Il fait enfin l'objet d'une publication.

I. Contexte Général du Projet de Loi de Finances (PLF) 2020 :

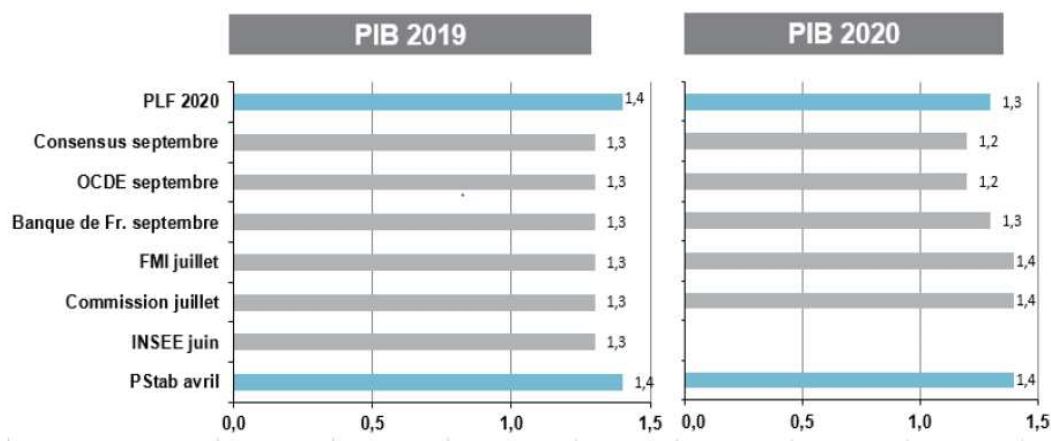
Le projet de loi de finances pour 2020 a été présenté à l'Assemblée Nationale le 27 septembre 2019 ; des ajustements et modifications sont susceptibles d'intervenir d'ici son adoption définitive, notamment sur les conséquences de la disparition de la taxe d'habitation.

A. Le contexte macroéconomique :

La croissance mondiale devrait selon les prévisions de l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) s'établir autour de 3 % en 2019 et 2020, soit le taux le plus faible depuis la crise financière de 2008 et 2009.

Les dernières projections communiquées traduisent les incertitudes autour de la guerre commerciale ETATS-UNIS/CHINE, ETATS-UNIS/EUROPE, le BREXIT et l'accroissement de l'endettement des acteurs privés.

En France, après une croissance particulièrement dynamique en 2017 à + 2,4 %, le ralentissement de l'activité enregistré en 2018 avec un taux de + 1,7 % se confirme en 2019 et en 2020 avec des taux de croissance estimés à +1,4 % et +1,3 %.

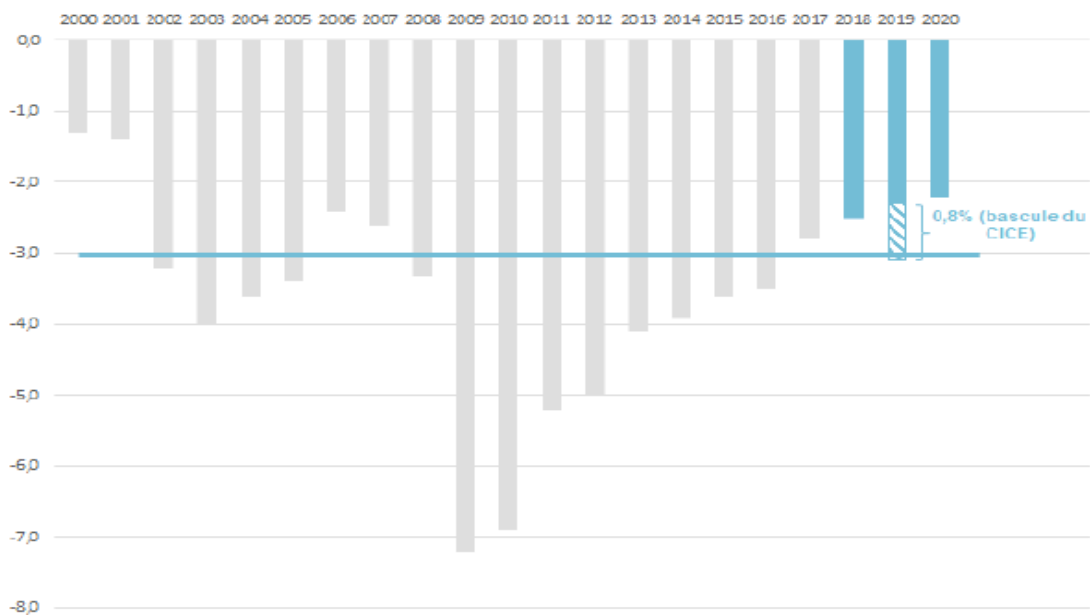


(Source : exposé des motifs du PLF 2020)

L'hypothèse de croissance retenue par le PLF 2020 est donc de 1,3 % pour un taux d'inflation prévisionnel de 1,2 % (après 1,2 % en 2019).

B. La trajectoire des Finances Publiques :

En 2020, le déficit s'établirait à 2,2 % du PIB, en baisse de 20,4 milliards par rapport à 2019, soit son niveau le plus faible depuis 2001, et ce malgré l'ensemble des mesures prises par le Gouvernement face à l'urgence écologique, économique et sociale rappelée par les Français lors du mouvement des « Gilets Jaunes ».



(Source : exposé des motifs du PLF 2020)

Tableau de synthèse

En % de PIB	2017	2018	2019	2020
Déficit public	-2,8%	-2,5%	-3,1%	-2,2%
Ajustement structurel	0,2%	0,1%	0,1%	0,0%
Croissance volume de la dépense publique (hors CI)*	1,4%	-0,3%	0,7%	0,7%
Taux de PO (hors CI et hors bascule CICE)*	45,2%	45,0%	44,7%	44,3%
Taux de dépenses publiques (hors CI)*	55,0%	54,4%	53,8%	53,4%
Dettes publiques	98,4%	98,4%	98,8%	98,7%

PO : Prélèvement Obligatoire

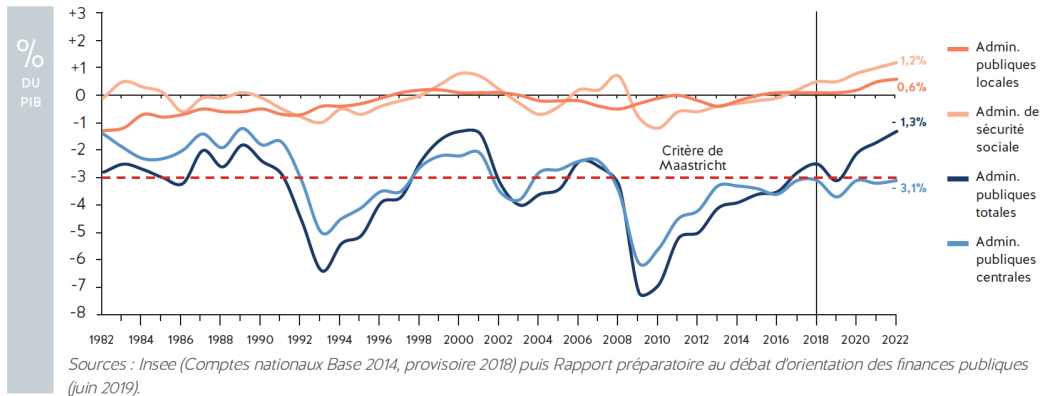
CI : Crédit d'Impôt

Rappelons que la loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022 attend des

collectivités un effort important en faisant peser sur les APU (Administrations Publiques Locales) l'essentiel de l'effort de diminution du déficit public

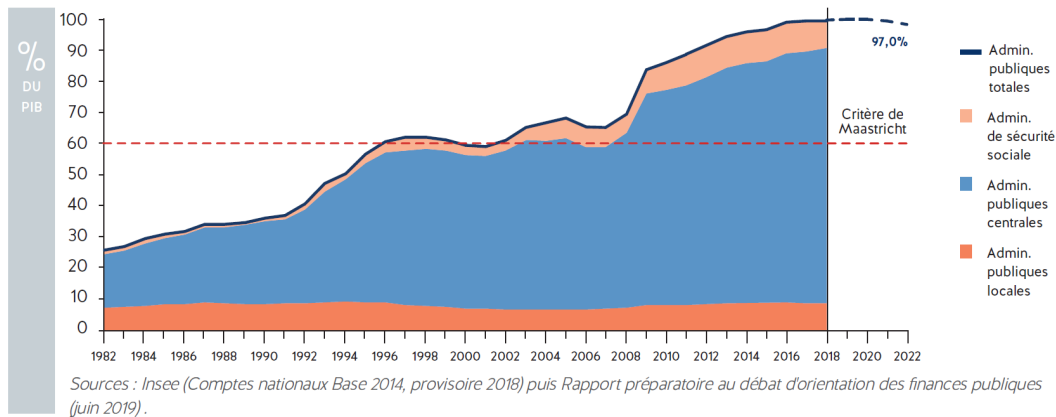
LE DÉFICIT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



LA DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



En application de cette politique, l'État a signé avec 322 collectivités des contrats visant à limiter la progression de leurs dépenses réelles à 1,2 % en moyenne.

II. La situation de notre Collectivité :

A. L'exécution budgétaire 2019 :

L'exécution budgétaire 2018 a permis de dégager un excédent reporté de fonctionnement d'environ 1 377 K€ après affectation du besoin de financement de la section d'investissement.

L'exercice 2019 n'est pas encore clos mais il est probable que son résultat se situe dans une fourchette comprise entre 2 400 K€ et 2 800 K€.

Le dispositif d'allègement fiscal au bénéfice des locaux commerciaux dans les quartiers «Politique de la Ville», annoncé comme neutre pour le budget de la Ville, laisse une charge nette en 2019 d'environ 61 K€.

Le Centre Municipal de Santé ouvert depuis le 15 février 2017 confirme toute sa pertinence en 2019 en conservant son équilibre financier tout en répondant à une demande toujours pressante de la population.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la dépénalisation du stationnement payant a substitué aux amendes de police les forfaits post-stationnement (FPS), réforme qui profite essentiellement aux grandes métropoles. La recette brute pour la Ville est fortement grevée par les carences de recouvrement des services de l'ANTAI, l'extraordinaire complexité du dispositif et les charges nouvelles liées à cette gestion par la Ville.

Notre environnement est en évolution constante, engagé dans une transition numérique impulsée par l'État et sa volonté de dématérialiser le plus possible l'ensemble de ses procédures. Touchant directement le circuit économique, la dématérialisation des factures concerne acutellement les entreprises à partir de 10 salariés, pour s'étendre au 1^{er} janvier 2020 à l'ensemble du secteur économique.

La fonction d'accueil des personnes a profondément évolué :

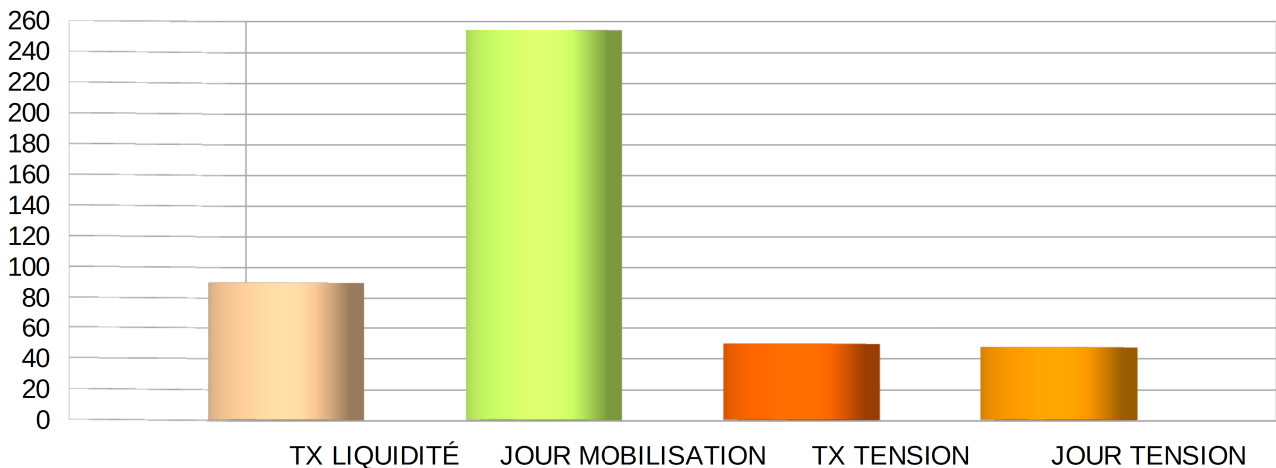
- 1) Ma Mairie 2.0 via le portail CITOYEN permet désormais un accès permanent à un ensemble de services en ligne et notamment de prise de rendez-vous pour un certain nombre de démarches.
- 2) Un nouvel accueil en Mairie ouvert depuis le début de l'année garantit une accessibilité tant physique que numérique aux services publics.

Le public y gagne en confort visuel, auditif et en temps de traitement des demandes.

B. La Trésorerie :

Le recours aux lignes de trésorerie a été nécessaire à la date du 31 octobre à plusieurs reprises comme représenté par le graphique ci-dessous :

ACTIVITES LIGNES DE TRESORERIE DU 1ER JANVIER AU 31 OCTOBRE

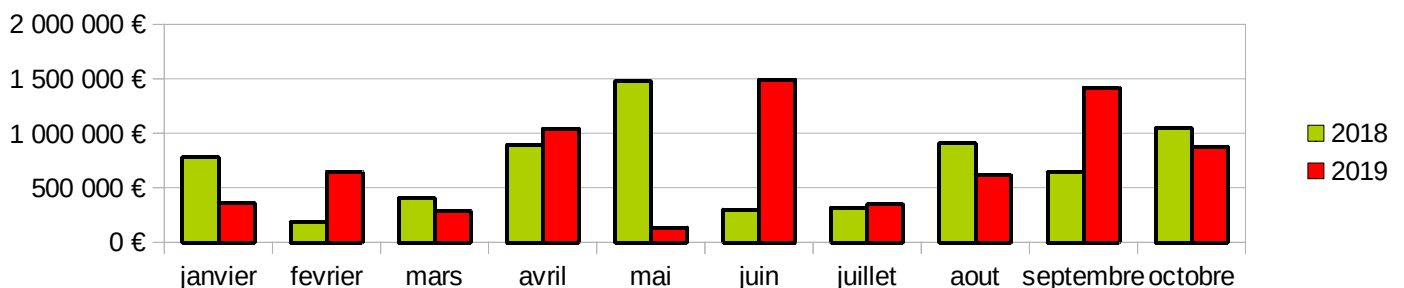


- TX LIQUIDITÉ** : Montant compte au trésor des jours de mobilisation sur montants mobilisés des lignes de trésorerie
Plus ce taux est bas, plus la gestion de la ligne de trésorerie est optimisée
- TX TENSION** : liquidités disponibles des jours en tension sur nombre de jour en tension
- JOUR TENSION** : liquidité journalière disponible (compte au trésor + solde ligne de trésorerie) < 1M€

Le taux de liquidité est en légère hausse par rapport à 2018. Les difficultés rencontrées par la Recette Municipale ont considérablement allongé les délais de prise en charge jusqu'au mois de septembre et rendu difficile la gestion au quotidien du compte au trésor. La Ville subit également les retards de versements des créances des autres collectivités, retard qui peut atteindre plusieurs mois, voire plusieurs années.

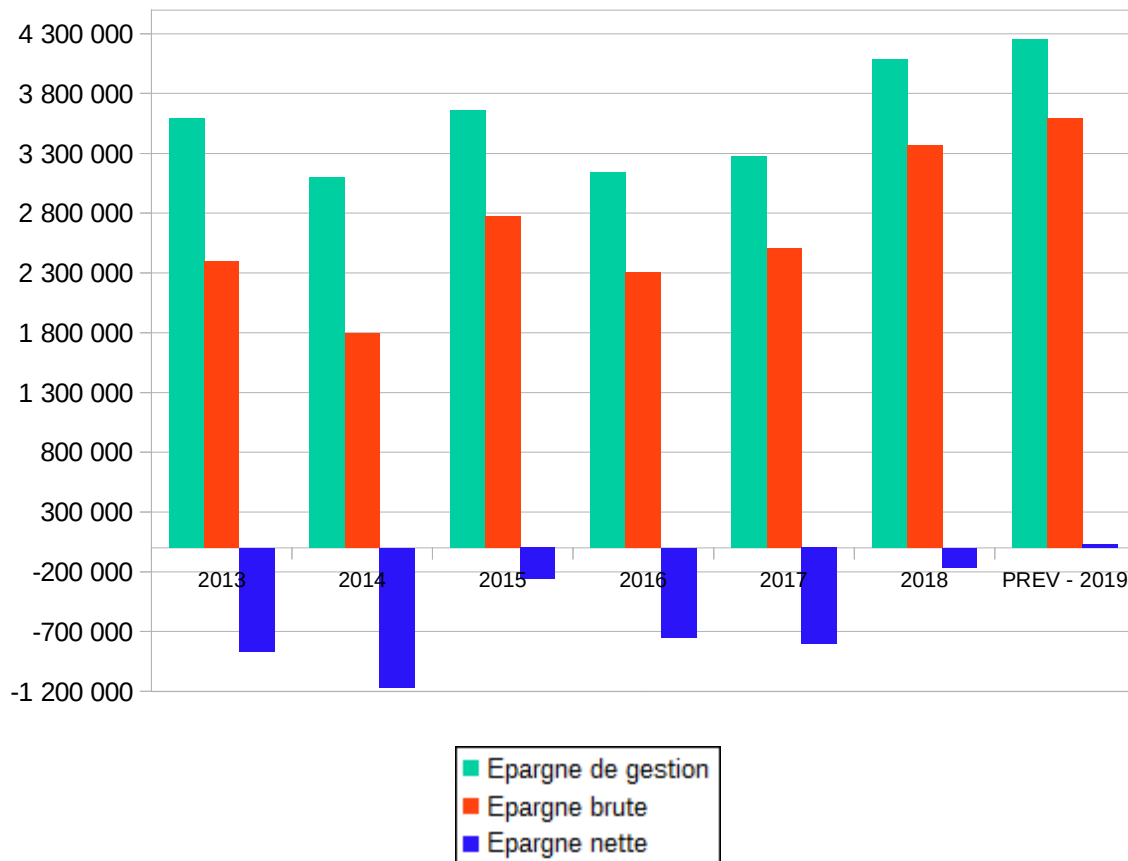
Le solde du compte au Trésor au dernier jour de chaque mois (trésorerie disponible pour le paiement des dépenses) est résumé dans le graphique ci-dessous :

SOLDE MENSUEL TOUS BUDGETS DU COMPTE AU TRESOR (au dernier jour du mois)



C. Les niveaux d'Épargne :

Malgré toutes les contraintes, le montant de l'épargne tend à s'améliorer ce qui nous permet d'absorber sans trop de difficultés les pics de remboursement du capital de la dette.



Lexique :

- L'épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.
- L'épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (= épargne de gestion) moins les charges d'intérêts. Appelée aussi « autofinancement brut, l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement)
- L'épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de

l'annuité de la dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

L'épargne nette devrait pour la première fois depuis très longtemps devenir positive à + 26 K € selon les estimations à fin octobre.

III. La préparation du budget 2020 :

2020 est une année de renouvellement des équipes municipales. Le budget primitif qui sera soumis au vote ne comportera ni modifications du périmètre d'actions ni transformation de l'organisation administrative actuelle.

La suppression de la 3ème tranche de Taxe d'Habitation sera effective en 2020 pour une grande partie de la population bergeracoise. Sa compensation par voie de dégrèvement continue de garantir le produit de cette recette à l'euro sur les produits 2017.

La mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) au 1^{er} janvier représentera un coût pour la collectivité de 205 K€. Cet effort concernera essentiellement les agents de catégorie C.

La conclusion d'un nouveau marché sur la fourniture d'électricité prévoit une hausse du coût d'environ 12 % soit une enveloppe supplémentaire à prévoir de 100 K€.

La baisse du niveau d'endettement allège de nouveau la charge d'intérêts qui est passé de 1 200 K€ en 2014 à moins de 650 K€ alors qu'une partie des intérêts de la dette des compétences transférées (EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT) y figure désormais.

Au 1^{er} janvier, la compétence ASSAINISSEMENT devrait être transféré automatiquement à l'Agglomération. L'impact budgétaire à ce stade ne concerne que la part des contrats d'emprunt non transférables car non individualisables qui se traduit par une hausse du montant du remboursement en capital et en intérêts de la dette mais qui est compensée par une recette équivalente.

	2018	2019	2020	2021
INTERETS DETTE PROPRE	703 387	603 755	516 782	458 711
INTERETS DETTE TRANSFEREE SMAD	13 722	11 183	8 547	5 805
INTERETS DETTE TRANSFEREE AEP	8 928	8 695	8 938	9 328
INTERETS DETTE TRANSFEREE CAB	42 913	35 322	26 609	24 533
INTERETS DETTE TRANSFEREE ASSAINISSEMENT			27 235	21 856
TOTAL	768 950	658 955	588 111	520 233

A. La section de Fonctionnement du Budget Principal :

1. Les Recettes de fonctionnement :

a) *Fiscalité directe locale :*

Les taux de fiscalité n'augmenteront pas durant l'année 2020 conformément aux engagements pris par l'équipe municipale en place.

Pour rappel ci-dessous, un tableau comparatif des taux d'imposition par rapport aux moyennes nationales

	VILLE DE BERGERAC						TAUX MOYEN AU NIVEAU DEPARTEMENTAL	TAUX MOYEN AU NIVEAU NATIONAL
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Données 2018	Données 2018
Taxe habitation	13,89 %	13,89 %	13,89 %	13,89 %	13,89 %	13,89 %	20,15 %	24,54 %
Taxe foncier bâti	34,47 %	34,47 %	34,47 %	34,47 %	34,47 %	34,47 %	28,21 %	21,19 %
Taxe foncier non bâti	134,51 %	134,51 %	134,51 %	134,51 %	134,51 %	134,51 %	88,02 %	49,67 %

Le projet de Loi de Finances 2020 précise enfin les modalités de compensation du produit de la Taxe d'Habitation après la fin du dispositif de prise en charge par voie de dégrèvement. Il y aurait donc un transfert des produits de taxe foncière du département vers le bloc communal en 2021. Cette année là verra également le début de la disparition progressive sur 3 ans de la Taxe d'Habitation des foyers les plus aisés.

L'instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants a permis de diminuer fortement le nombre de logements vides comme indiqué ci-dessous :

	2016	2017	2018	2019
BASE	2 026 211	1 159 115	1 173 024	983 279
PRODUIT	284 441	161 001	162 933	136 500

b) *Concours de l'État :*

Hormis des adaptations marginales liées à la variation de la population, le montant de la Dotation Forfaitaire devrait rester constant ainsi que la Dotation Nationale de Péréquation. Seule la Dotation de Solidarité Urbaine est projetée en hausse de 80 K€ par rapport à 2019.

L'État, malgré ses engagements, a supprimé en 2019 la DCRTP (dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle), soit une perte de 19 K€.

L'État continue d'inclure dans ses variables d'ajustement les compensations d'exonération de taxes foncières qui pourraient encore diminuer en 2020.

Taxe Foncière Bâtie

	bases exonérées	taux	compensation avant minoration	coefficient minoration	compensation après minoration
personne de condition modeste	1 243 889	29,89 %	371 798	0,069697	25 913
quartier politique de la Ville	243 980	34,47 %	84 100	0,263946	22 198
logement social	635 677	34,47 %	219 118	0,069697	15 272

Taxe Foncière Non Bâtie

	bases exonérées	taux	compensation avant minoration	coefficient minoration	compensation après minoration
abattements terres agricoles	38 709	134,51 %	52 067	0,700629	36 480
longue durée (bois)	9 674	134,51 %	13 012	0,069697	907

De façon cumulée, là où la Ville « est en droit de percevoir » 740 K€, elle n'est compensée qu'à hauteur 100 K€.

c) *Tarifs des services :*

La plupart des services proposés par la Ville de BERGERAC pour 2019-2020 ont été revalorisés d'1,2% depuis le 1^{er} septembre 2019.

d) Synthèse :

Globalement pour les recettes de fonctionnement, le récapitulatif par grande masse peut se résumer ainsi :

	2017 REALISE	2018 REALISE	CREDITS OUVERTS 2019	PREVISIONNEL 2020
Produits des services	3 739 275	4 872 518	5 147 309	5 000 000
Fiscalité	21 286 383	21 837 179	22 115 259	22 220 000
Dotations Subventions	7 196 071	7 183 669	7 185 818	7 100 000
Autres produits	306 077	267 531	307 904	335 000
Produits financiers	78 071	66 046	55 222	74 500

Le produit des services est en légère baisse dû aux difficultés de recouvrement des forfaits post-stationnement via l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions)

2. - Les Dépenses de fonctionnement :

a) Les dépenses de personnel :

- **Un budget toujours maîtrisé :**

	Année 2018 (compte administratif)	Année 2019 (mandaté 10 mois + simulation nov/déc)	Année 2020 (propositions budgétaires)
Traitements des fonctionnaires	9 989 280 €	10 200 000 €	10 363 462 €
NBI - SFT	218 442 €	365 200 €	229 200 €
Primes et indemnités	1 469 726 €	1 515 000 €	1 722 200 €
Rémunérations des contractuels	1 280 075 €	1 125 086 €	1 166 115 €
Rémunération des personnels extérieurs (enseignants TAPS)	94 399 €	90 000 €	100 000 €
Rémunération des emplois aidés	346 537 €	201 000 €	48 032 €
Charges patronales (transport, FNAL, CDG, CNFPT, URSSAF, ASSEDIC, caisses de retraite, assurance du personnel)	5 520 319 €	5 552 000 €	5 715 320 €
Médecine du travail	58 700 €	60 000 €	60 000 €
Participation prévoyance	57 854 €	60 000 €	60 000 €
Versées directement (décès, chômage)	0 €	20 000 €	0 €
TOTAL Chapitre 012	19 035 332 €	19 188 286 €	19 364 329 €
Evolution par rapport à l'année précédente	- 66 316 € soit - 0,35%	+ 152 954 € soit + 0,80%	+ 176 043 € soit + 0,92%

En 2020, deux mesures réglementaires entraîneront une augmentation de la masse salariale :

- la fin des dispositifs de contrat aidé décidée par l'Etat et leur transformation en nominations fonctionnaires plus coûteux pour la collectivité comme en 2019. En 2020 dernière absorption de ces contrats pour 78 000 € ;
- le 3ème et dernier volet au 1^{er} janvier 2020 de la réforme PPCR « Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations » qui réévalue les grilles indiciaires, ce qui représente une dépense supplémentaire de 15 500 €.

La nouveauté de ce budget 2020 est le passage du régime indemnitaire au système réglementaire du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Ce passage s'est doublé d'une revalorisation de 205 000 € du régime indemnitaire majoritairement pour les agents de catégorie C. Pour les agents de cette catégorie, la prime de base actuellement de 100€ brut/mois passera à 140 € brut/mois ou 160 € brut/mois selon les fonctions exercées.

Comme auparavant, la collectivité étudiée, au cas par cas, au regard des effectifs et du fonctionnement de chaque service, le remplacement des départs afin de permettre de limiter, dans la mesure du possible, l'augmentation de la masse salariale.

- **Les avantages en nature :**

- **Les logements :**

11 agents en 2019 ont bénéficié d'un logement pour un montant de 18500 € (de janvier à octobre 2019).

- **Les repas :**

28 agents en 2018 ont pris des repas pour un montant de 2 967 € (de janvier à octobre 2019).

• **Le temps de travail :**

Pour rappel, le durée légale du temps de travail est au maximum de 1 607 heures.

		Année 2019
Jours de l'année		365 jours
Jours non travaillés	Repos hebdomadaire (2,5 jours x 52 semaines)	130 jours
	Congés annuels	32 jours
	Fériés (du lundi au vendredi)	10 jours
Nombre annuel de jours de travail effectifs		193 jours
Nombre annuel d'heures de travail effectives	35,5 h / 4,5 j = 7,89h de travail en moyenne par jour	1 523H

Les données sont identiques pour 2020

• **Les effectifs :**

Evolution des effectifs permanents (en activité) sur 3 ans :

	Effectifs au 31/12/2017				Effectifs au 31/12/2018				Effectifs au 28/10/2019			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Fonctionnaires	13	59	368	440 (+ 2)	17	56	380	453 (+13)	22	57	390	469(+16)
Emplois fonctionnels	3	-	-	3 (=)	2	-	-	2 (-1)	2	-	-	2 (=)
Collab. Cabinet	1	-	-	1 (=)	1	-	-	1 (=)	1	-	-	1 (=)
Contractuels publics	10	6	9	25 (- 3)	7	3	9	19 (- 6)	7	2	8	17 (- 2)
Contractuels privés (abattoir)	-	-	-	24 (+ 1)				24 (=)				21 (-3)
Contrats aidés	7 apprentis 1 contrats adulte relais 4 contrats d'accompagnement emploi 26 contrats emplois d'avenir			38 (- 8)	6 apprentis 2 contrats adulte relais 6 contrats d'accompagnement emploi 14 contrats emplois d'avenir			28 (-10)	6 apprentis 2 contrats adulte relais 3 contrats d'accompagnement emploi 3 contrats emplois d'avenir			14 (- 14)
TOTAL				531 (- 8)				527 (-4)				524(-3)

• **Evolution des départs à la retraite depuis 2016 :**

Année	Nombre de départs à la retraite
2016	12 agents
2017	14 agents
2018	12 agents
2019	12 agents
2019	18 agents
Prévisions 2020 (demandes officielles au 28/10/2019)	13 agents

• **Prévisions de départs à la retraite des fonctionnaires :**

	2020	2021	2022
Fonctionnaires âgés de 62 ans et + (âge légal de départ à la retraite)	29	41	58
% des effectifs actuels (472 fonctionnaires)	6,14%	8,68%	12,28%
Fonctionnaires âgés de 65 à 67 ans (âge limite de départ à la retraite)	6	10	15
% des effectifs actuels (472 fonctionnaires)	1,27%	2,11%	3,17%

b) Les subventions de fonctionnement aux associations :

Les mises à disposition de personnel aux associations au titre de l'année 2019 facturées en 2020 sont en légère baisse.

L'enveloppe globale des subventions accordées aux associations devrait rester identique à celle de l'année 2019 (soit environ : 1 050K€).

c) Les autres dépenses de fonctionnement :

Les services de la Ville ont établi des propositions sur la base du réalisé 2018 à périmètre constant.

Globalement, le budget de fonctionnement dépenses pour 2020 se traduira par grandes masses de la façon suivante :

	2017 REALISE	2018 REALISE	CREDITS OUVERTS 2019	PREVISIONNEL 2020
Charges à caractère général	5 583 508	5 638 037	6 088 588	6 100 000
Dépenses de personnel (y compris échanges financiers CLECT)	19 101 648	19 318 481	19 476 238	19 800 000
Autres charges	4 860 185	5 471 331	5 794 709	5 600 000
Intérêts de la dette	768 271	705 710	645 000	650 000

d) L'objectif global des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal :

L'article 13 de la loi de programmation des Finances Publiques du 22 janvier 2018 prévoit que la trajectoire des dépenses réelles de fonctionnement soit décrite. Elle est présentée ci-dessous en euros courants et constants (corrigés de l'inflation prévisionnelle) afin d'avoir une vision finale de leur évolution :

EXERCICES	CA 2017	CA 2018	CA PREV 2019	BP 2020	2021	2022
DRF EN K€	30 425	31 525	31 914	32 256	32 600	33 000
Variation en € courant		3,62 %	1,23 %	1,07 %	1,07 %	1,23 %
Inflation		1,80 %	1,10 %	1,20 %	1,00 %	1,00 %
Variation en € constant		1,75 %	0,12 %	-0,14 %	0,06 %	0,21 %

B. La section d'investissement du Budget Principal :

1. Les recettes :

a) Le produit des amendes de police :

Au 1^{er} janvier 2018, le produit des amendes a été modifié avec la mise en place des forfaits post-stationnement dont la recette est désormais imputée à la section de fonctionnement.

Il reste toutefois la part de recettes versées au titre des infractions au Code de la Route. Celle-ci est évaluée aux alentours de 400 K€.

b) Les subventions :

En 2020, les principaux équipements pouvant bénéficier de subventions sont le programme de redynamisation du Centre Ville avec les travaux du Centre d'interprétation,

d'architecture et du patrimoine (CIAP) avec un montant de subvention espéré de 520 K€ et la salle Cyrano avec un montant de subventions à hauteur de 500 K€.

c) Le virement de la section de fonctionnement et les autres recettes :

Le virement possible après prise en compte de toutes les recettes et de toutes les dépenses prévisionnelles de la section de fonctionnement se situera aux alentours de 2 000 K€ et de 1 330 K€ pour la dotation aux amortissements : soit un autofinancement prévisionnel total de 3 330 K€. Cet autofinancement couvre en priorité le remboursement du capital de la dette (3 450 K€ en 2020). La part de capital relative aux compétences transférées (Syndicat Mixte Air Dordogne pour l'aéroport (SMAD), Syndicat d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP DORDOGNE POURPRE), Communauté d'Agglomération Bergeracoise) s'élève à 447 K€. Ce montant est compensé par une recette équivalente versée par les collectivités concernées.

A titre d'information, la capacité de désendettement en année, selon la méthode de calcul de la Chambre Régionale des Comptes dans son dernier contrôle, est estimée aux alentours de 12 années pour le compte administratif 2018 et de 9 ans pour le compte administratif prévisionnel 2019.

d) L'objectif global d'évolution du besoin de financement du budget principal :

Selon l'article 13 de la loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022, le besoin de financement se calcule ainsi : « emprunts réalisés minorés des remboursements de dette »

	2018	2019	2020	2021	2022
Capital Remboursé en K€	3 575	3 569	3 400	3 200	3 350
Capital Emprunté en K€	2 150	2 300	2 500	2 500	2 500
Besoin de financement	-1 425	-1 269	-900	-700	-850

2. Dette :

a) *Situation de la dette au 31 décembre 2019:*

L'effort de désendettement se poursuit avec un objectif de 31 000 K€ en fin de mandature.

Au 31 décembre 2019, le capital restant dû sera de 31 320 K€ auquel il convient de déduire la part des emprunts transférés à l'Agglomération (659 K€), au SMAD (Syndicat Mixte Air Dordogne) (220 K€) et au SIAEP Dordogne Pourpre (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) (585 K€), soit un total de 1 464 K€.

Le capital restant dû net sur la dette propre de la Ville est donc porté à 29 856 K€.

Le détail entre la part de dette propre et les emprunts transférés est retracé dans le tableau ci-dessous :

	2019	2020	2021
INTERETS DETTE PROPRE SANS EMPRUNT NOUVEAU EN 2020	603 755	516 782	458 711
INTERETS DETTE TRANSFEREE SMAD	11 183	8 547	5 805
INTERETS DETTE TRANSFEREE AEP	8 695	8 938	9 328
INTERETS DETTE TRANSFEREE CAB	35 322	26 609	24 533
INTERETS DETTE TRANSFEREE ASSAINISSEMENT		27 235	21 856
TOTAL	658 955	588 111	520 233

ANNUITE EN CAPITAL DETTE PROPRE SANS EMPRUNT NOUVEAU EN 2020	3 329 487	2 739 053	2 809 256
ANNUITE EN CAPITAL DETTE SMAD	67 807	70 445	73 185
ANNUITE EN CAPITAL DETTE AEP	40 155	40 155	41 665
ANNUITE EN CAPITAL DETTE CAB	132 157	113 659	112 488
ANNUITE EN CAPITAL DETTE ASSAINISSEMENT		223 163	195 474
TOTAL	3 569 607	3 186 476	3 232 068

CAPITAL RESTANT DU DETTE PROPRE AU 31/12 SANS EMPRUNT NOUVEAU	30 404 765	27 327 301	24 215 366
CAPITAL RESTANT DU DETTE TRANSFEREE SMAD AU 31/12	216 662	149 217	76 032
CAPITAL RESTANT DU DETTE AEP AU 31/12	584 914	544 558	504 603
CAPITAL RESTANT DETTE CAB AU 31/12	113 659	112 448	105 455
CAPITAL RESTANT DU DETTE ASSAINISSEMENT AU 31/12		2 210 176	2 014 702
TOTAL DETTE	31 320 000	30 343 701	26 916 159

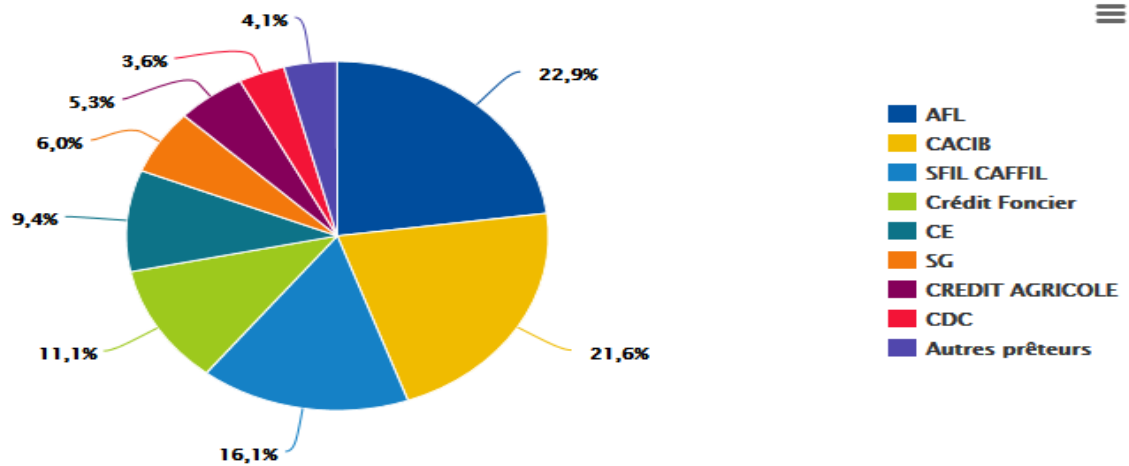
La Ville se sera désendettée de 1 269 K€ au cours de l'exercice 2019 et de quasiment 8 100 K€ sur la période 2014-2019.

Les emprunts nécessaires au financement des investissements 2019 seront souscrits auprès de l'Agence France Locale pour 1 150 K€ et de la Caisse d'Epargne pour 1 150 K€.

b) Répartition par prêteurs :

Le graphique ci-après représente la répartition par prêteur, et le tableau suivant le capital restant dû par prêteur au 31 octobre 2019 :

Répartition du CRD par banque en date de visualisation



© Finance Active

c) Répartition par structure de dette au 31 octobre 2019 :

Prêteur	CRD	% du CRD
Agence France Locale	6 654 183,08 €	22.93 %
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	6 279 833,90 €	21.64 %
SFIL CAFFIL	4 667 083,01 €	16.08 %
CREDIT FONCIER DE FRANCE	3 210 526,36 €	11.06 %
CAISSE D'EPARGNE	2 725 020,01 €	9.39 %
SOCIETE GENERALE	1 739 000,08 €	5.99 %
CREDIT AGRICOLE	1 533 057,46 €	5.28 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 033 333,43 €	3.56 %
Autres prêteurs	1 178 177,30 €	4.06 %
Ensemble des prêteurs	29 020 214,63 €	100.00 %

Il convient de rajouter à ce total, le montant emprunté en 2019 qui sera de 2 300 K€, ce qui portera la capital restant dû au 31 décembre 2019 à 31 320 K€.

Dette par type de risque :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	18 743 235,97 €	64.59 %	2.71 %
Fixe à phase	762 666,66 €	2.63 %	0.99 %
Variable	8 480 978,57 €	29.22 %	0.48 %
Livret A	1 033 333,43 €	3.56 %	2.60 %
Ensemble des risques	29 020 214,63 €	100.00 %	2.01 %

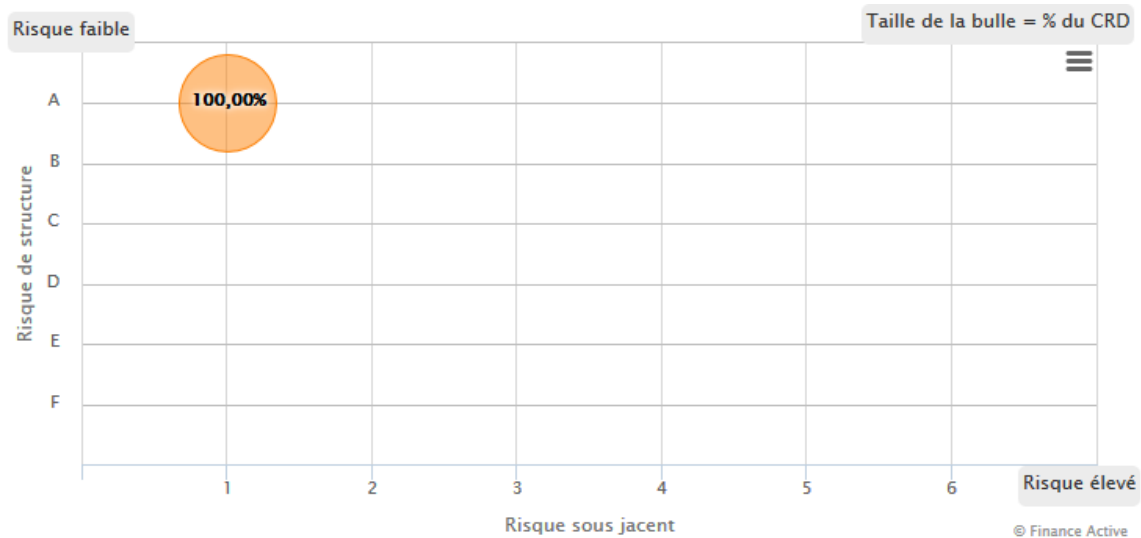
Les emprunts souscrits au titre de 2019 auprès de l'Agence France Locale et de la Caisse d'Épargne auront un taux fixe respectivement de 0,72 % et 0,89 % sur 20 ans.

d) Charte Gissler :

La totalité des encours est classée en catégorie 1A , c'est-à-dire les emprunts en euros

à taux fixe simple, taux variable simple, échange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).

La dette de la Ville de BERGERAC ne comporte donc aucun emprunt à risque.



3. Les Dépenses d'investissement :

a) Les dépenses récurrentes :

Les dépenses récurrentes ont pour objectif principal de maintenir et mettre aux normes les équipements. Elles concernent également les enveloppes concacrées à l'acquisition des matériels nécessaires au fonctionnement des différents services de la collectivité. L'enveloppe globale de ce poste est fixée entre 800 K€ et 1 000 K€ par an sur la période 2020-2022.

b) Les dépenses engagées :

Il s'agit essentiellement d'opérations engagées par convention (Rénovation de l'Eclairage Public avec le SDE), par réglementation (mise en accessibilité des bâtiments – ADAP...), par marchés publics (marché de chauffage, Salle d'Activité Cyrano, la mise aux normes du bâtiment Rue St Esprit ou par partenariat ETAT/CAB dans le cadre de l'Action Coeur de Ville (les travaux du Centre d'Archictecture et d'Interprétation du Patrimoine (C.I.A.P.)).

c) Les nouvelles opérations :

Parmi les opérations nouvelles retenues, la priorité est donnée aux acquisitions dans le cadre de l'opération de la Coulée Verte, les travaux de mises aux normes générant par la suite des économies d'énergie (Gymnase Aragon, Chauffage Gaston Simounet, Gymnase du Tounet, automatisation de l'ouverture et fermeture des gymnases et salles municipales), ainsi que la mise en sécurité de l'atelier mécanique du Centre Technique Municipal et l'acquisition de défibrillateurs.

Pour résumer, les grandes orientations sont détaillées dans la programmation 2020 – 2022 ci-dessous :

INVESTISSEMENT

CHAPITRES	CA 2018	CA 2019 PREV	BP 2020	2021	2022
			MONTANT	MONTANT	MONTANT
RECETTES					
Affectation résultat (1068)	648 488	2 979 697			
Cessions			400 000	200 000	100 000
Dotations	93 942	100 000	100 000	120 000	140 000
Opérations sous mandat					0
FCTVA	454 714	409 647	511 000	525 000	500 000
Subventions	1 945 821	950 000	1 450 000	1 000 000	1 000 000
Amendes de police (sous réserves)		534 598	400 000	400 000	400 000
Autres recettes	284 132	283 450	450 000	421 300	420 500
					0
Emprunts	2 150 000	2 300 000	3 500 000	3 000 000	3 100 000
RECETTES REELLES	5 577 098	7 557 392	6 811 000	5 666 300	5 660 500
Opérations d'ordre	1 313 745	1 277 000	1 330 000	1 300 000	1 300 000
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	828 864	700 000	200 000	200 000	200 000
Virement de la section de fonctionnement			2 000 000	2 000 000	2 000 000
					0
RECETTES D'ORDRE	2 142 609	1 977 000	3 530 000	3 500 000	3 500 000
TOTAL RECETTES	7 719 707	9 534 392	10 341 000	9 166 300	9 160 500

DEPENSES

Opérations récurrentes			870 000	1 000 000	1 000 000
Opérations engagées			4 550 000	3 200 000	3 000 000
Opérations nouvelles			800 000	1 045 300	1 089 500
PPI Opérations existantes (opérations budgétaires)	2 347 977	3 887 673			0
Opérations sous mandat				0	0
Acquisitions autres services	1 368 563	1 228 359			0
Autres (PART AFL) 204	346 366	411 750			
Dépenses imprévues					0
Emprunts	3 528 585	3 575 758	3 400 000	3 200 000	3 350 000
DEPENSES REELLES	7 591 490	9 103 540	9 620 000	8 445 300	8 439 500
Opérations d'ordre	22 701	25 000	21 000	21 000	21 000
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	828 864	700 000	200 000	200 000	200 000
Travaux en REGIE	369 503	550 000	500 000	500 000	500 000
Déficit reporté					0
DEPENSES D'ORDRE	1 221 068	1 275 000	721 000	721 000	721 000
TOTAL DEPENSES	8 812 558	10 378 540	10 341 000	9 166 300	9 160 500
TOTAL DE LA SECTION	-1 092 851	-844 148	0	0	0

C. Les budgets annexes :

1. Régie Autonome d'Abattage du Bergeracois :

Le budget est construit sur la base d'un tonnage prévisionnel de 6 000 tonnes en diminution par rapport à 2019. Au niveau national, la baisse importante des volumes d'abattage est plus que jamais d'actualité. L'Abattoir de BERGERAC n'échappe pas cette tendance.

Une hausse des tarifs de 1,5 % par rapport à 2019 sera appliquée au 1^{er} janvier. Cependant, afin de renforcer l'attractivité, un nouveau tarif au-delà de 50 tonnes mensuel d'abattage bovin sera instauré au 1^{er} janvier prochain.

Les autres ressources propres que sont les dotations aux amortissements permettront de financer le remboursement du capital de la dette (173 K€ en 2020) ; les autres investissements se limiteront au remplacement de chambres frigorifiques et remise aux normes des armoires électriques de la chaîne des porcs.

L'étude d'un nouveau modèle économique pour le fonctionnement de cet outil est toujours en cours et devrait aboutir à la création d'une SEM (Société d'Economie Mixte) courant 2020 si les négociations avec les différents acteurs et partenaires institutionnels aboutissent.

2. Budget Assainissement :

En application de la loi NOTRE, la compétence est, pour le moment, transférée à l'Agglomération au 1^{er} janvier 2020. Ce budget sera donc clôturé au 31 décembre prochain avec dans un premier temps intégration de l'actif et du passif au sein du budget principal de la Ville pour mise à disposition de l'Agglomération.